

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE C.N.262.1987.TREATIES-4 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPEEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES
DU CHEMIN DE FER (AGC)
CONCLU A GENEVE LE 31 MARS 1985

RATIFICATION DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 23 octobre 1987, l'instrument de ratification par le
Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne de l'Accord
susmentionné a été déposé auprès du Secrétaire général.

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a
déclaré dans une lettre accompagnant son instrument que ledit
Accord s'appliquera aussi à Berlin-Ouest avec effet à compter
de la date de son entrée en vigueur pour la République fédérale
d'Allemagne.

Le 27 novembre 1987

h

A l'attention des services des traités des ministères des affaires
étrangères et des organisations internationales intéressées

CORRESPONDENCE UNIT

MARCH 1987

39 MEMBER STATES plus 5 NON-MEMBERS

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA
ALGERIA
ARGENTINA
BELGIUM
BENIN
BURKINA FASO
BURUNDI
CAMEROON
CAPE VERDE
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
CHAD
COMOROS
CONGO
COTE D'IVOIRE
DEMOCRATIC KAMPUCHEA
DJIBOUTI
EQUATORIAL GUINEA
FRANCE
GABON
GUINEA
GUINEA-BISSAU
HAITI
ITALY
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC

LEBANON
LUXEMBOURG
MADAGASCAR
MALI
MAURITANIA
MOROCCO
NIGER
PARAGUAY
ROMANIA
RWANDA
SAO TOME AND PRINCIPE
SENEGAL
TOGO
TUNISIA
ZAIRE

NON-MEMBER STATES

HOLY SEE
LIECHTENSTEIN
MONACO
SAN MARINO
SWITZERLAND

INFORMATION COPY SENT TO:

ALSO SENT TO: